

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Mercredi 1<sup>er</sup> février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier du mois de février à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 26 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	33

**Nombre de conseillers présent(s) :**

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, HACHANI Johann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, KALITA Matthieu, MARGERIE Marielle, MEJAT Yves, PECHARD Katia, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir :** 7 (CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, CONTREL Nathalie donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à SCHUTZ Claire, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, JOLY Franck-Alain donne pouvoir à MEJAT Yves, PARENTHOEN Yannick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, VERNET Cédric donne pouvoir à DU VERGER Laurence)

**Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir :** 2 (MONTROYA Marc-Antoine, RANC Julien)

**Le secrétariat a été assuré par :** Madame JELEFF Michèle

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 11 du règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Tassin La Demi-Lune fixant les modalités d'adoption du procès-verbal ;

**Vu** le procès-verbal annexé à la présente ;

**Considérant** que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2022 ;

**Considérant** que ce projet a été adressé aux conseillers municipaux le 26 janvier 2023 ;

**Considérant** que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte-tenu des observations ;

## Le Conseil Municipal

- 1) **ADOpte**, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 14 décembre 2022.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré par : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 1<sup>er</sup> février 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **09 FEV. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **09 FEV. 2023**

**Pascal CHARMOT**

Maire de Tassin la Demi-Lune



**Michèle JELEFF**

Secrétaire de séance

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20230209-D2023-01-DE  
Date de réception préfecture : 09/02/2023